



Rapport n°2 Budget Initial 2020 – rapport de présentation de l’ordonnateur

Rapporteur (s) :	Luc Johann, Administrateur provisoire
Service – personnel référent	Véronique Bourhis, directrice des affaires financières Audrey Debiez, chargée du budget
Séance du Conseil d’administration	12 décembre 2019

- Pour délibération
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour information
- Autre



■ Sommaire ■

1.	TABLEAU DES EMPLOIS	5
1.1	Les emplois sous plafond Etat	6
1.2	Les emplois financés hors Subvention pour Charge de Service Public (SCSP)	6
1.3	Analyse de la masse salariale	7
1.4	Indicateurs.....	10
2.	TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES	11
2.1	Les recettes	12
2.2	Les dépenses	14
3.	TABLEAU DES DÉPENSES PAR DESTINATION ET DES RECETTES PAR ORIGINE	20
4.	TABLEAU D'ÉQUILIBRE FINANCIER	22
5.	TABLEAU D'OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	23
6.	TABLEAU DE LA SITUATION PATRIMONIALE	24
7.	PLAN DE TRÉSORERIE	26
8.	TABLEAU DES OPÉRATIONS LIÉES AUX RECETTES FLÉCHÉES	28
9.	TABLEAU DE SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE	29
10.	CONCLUSION ET PROJET DE DÉLIBÉRATION	30

Rapport de présentation de l'ordonnateur Budget initial 2020

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'organisme, en respectant les principes d'annualité, de sincérité, de spécialité, d'unité et d'universalité.

En application des articles R. 719-51 et R. 719-54 du code de l'éducation, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont soumis à la présentation des tableaux budgétaires ainsi qu'aux dispositions des titres 1^{er} et III du décret 2012-1246 dans la mesure où il n'y est pas dérogé.

Les grandes orientations de l'Établissement pour l'année 2020 ont été présentées aux membres du Conseil d'Administration en séance du 14 novembre 2019 à travers le document d'orientation budgétaire. Le budget initial traduit les moyens qui seront mobilisés en 2020 pour les mettre en œuvre.

Le processus de dialogue de dialogue de gestion avec les services concernés a été conduit en septembre et octobre.

Le **budget initial 2020** prévoit une ouverture de crédits d'un montant de **28 160 205 € en autorisations d'engagements** et de **28 981 354 € en crédits de paiement**, soit une augmentation de 15 % par rapport au dernier acte budgétaire (BR 2019). 93 % des dépenses gérées à UBFC concernent des projets sur ressources fléchées.

Avec un volume d'**encaissements budgétaires** estimés à **23 251 972 €**, le **solde budgétaire** prévisionnel est en déficit de **5 729 382 €**. Il s'explique du fait du versement par avances des aides des principaux financeurs de l'établissement qui entraînent des décalages importants de trésorerie entre les années des encaissements et celles d'exécution des dépenses.

Un des enjeux financiers majeurs de l'exercice 2020 consistera à dynamiser dès le début de l'année la consommation des crédits sur les projets de recherche. Ceci sera particulièrement prégnant pour le projet ISITE BFC dans un contexte de fin de période probatoire et d'évaluation du projet par le jury international en fin d'année 2020.

Le **résultat** prévisionnel de l'exercice est de **372 273 €**, la **capacité d'autofinancement** de **383 794 €** et l'**apport au fonds de roulement** de **279 501 €**, trois indicateurs qui témoignent de la soutenabilité du budget.

L'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux EPSCP rappelle que les tableaux budgétaires suivants doivent être **soumis au vote** de l'organe délibérant à l'occasion du budget :

- le **tableau des emplois** (tableau 1). Il présente les emplois par catégories et types de financements ;
- le **tableau des autorisations budgétaires** (tableau 2). Il distingue les prévisions de recettes et, au sein d'enveloppes limitatives par nature, les prévisions de dépenses en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) et permet de mettre en évidence le solde budgétaire de l'exercice ;

- 
- le **tableau d'équilibre financier** (tableau 4). Il comprend, d'un côté les besoins de financements, de l'autre les financements ;
 - le **tableau de situation patrimoniale** (tableau 6). Il comprend le compte de résultat prévisionnel, le calcul de la capacité d'autofinancement, et l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés.

Les **tableaux présentés pour information** de l'organe délibérant sont les suivants :

- le **tableau des dépenses par destination et recettes par origine** (tableau 3). Par son niveau de détail, il a vocation à compléter le tableau des autorisations budgétaires ;
- le **tableau des opérations pour compte de tiers** (tableau 5). Il retrace les opérations traitées en comptabilité générale en comptes de tiers ;
- le **tableau présentant le plan de trésorerie** (tableau 7). Il permet d'évaluer le montant mensuel des encaissements et décaissements prévisionnels et le solde de trésorerie en fin de mois ;
- le **tableau des opérations liées aux recettes fléchées** (tableau 8). Il permet le suivi des opérations liées à ces recettes en retraçant l'exécution passée et prévisionnelle des encaissements et des décaissements s'y rattachant.

Les tableaux 9 et 10, qui présentent le suivi pluriannuel des opérations n'ont pas pu être réalisés en raison d'un manque de temps pour fiabiliser les données. Actuellement, 246 opérations sont déjà enregistrées dans le système d'information financière.

1. TABLEAU DES EMPLOIS

Les emplois exprimés en **équivalents temps plein (ETP)** prennent en compte la quotité travaillée des agents.

Les emplois exprimés en **équivalents temps plein travaillés (ETPT)** prennent en compte la quotité travaillée des agents et leur période d'activité sur l'année.

Tableau 1
Tableau des emplois présenté par l'établissement

Budget initial 2020

Catégories d'emplois		Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat Budget Initial N-1	Emplois sous plafond Etat dernier Budget Rectificatif N-1 (c)	Emplois sous plafond Etat Budget Initial N	Emplois financés hors SCSP Budget Initial N-1	Emplois financés hors SCSP dernier Budget Rectificatif N-1 (c)	Emplois financés hors SCSP Budget Initial N	Global Budget Initial N-1	Global dernier Budget Rectificatif N-1 (c)	Global Budget Initial N
				En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires								-	-	-
		CDI								-	-	-
	Non permanents	CDD					106	162	244	106,00	162	244
S/total EC				-	-	-	106,00	162,21	244,25	106,00	162,21	244,25
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS										-	-	-
BIAT OSS	Permanents	Titulaires								-	-	-
		CDI								-	-	-
	Non permanents	CDD		1	1	1	70	71	102	71,22	72,44	103,14
S/total Biatoss				1	1	1	70,22	71,44	102,14	71,22	72,44	103,14
Totaux				1	1	1	176,22	233,65	346,39	177,22	234,65	347,39
										Plafond global des emplois voté par le CA	Plafond global des emplois voté par le CA	Plafond global des emplois voté par le CA

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat T III	1	1	1
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat T II	30	30	30

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

(c) le dernier budget rectificatif correspond au total du budget initial et de tous les budgets rectificatifs de l'exercice



Lors du **Budget Initial 2019 (BI 2019)**, il était calculé 1 emploi ETPT sous plafond Etat et 176,22 ETPT financés sur ressources propres, soit **un plafond global de 177,22 ETPT**.

Le **Budget Rectificatif 2019 (BR 2019)** prévoit 1 emploi ETPT sous plafond Etat et 233,65 ETPT financés sur ressources propres, soit **un plafond global de 234,65 ETPT au 31/12/2019**. On recenserait alors 392 agents ETP présents au 31/12/2019 (personnel UBFC recruté sur ressources propres).

Lors du **Budget Initial 2020 (BI 2020)**, il est attendu 1 emploi ETPT sous plafond Etat et 346,39 ETPT financés sur ressources propres, soit **un plafond global de 347,39 ETPT**. On dénombrerait alors 342 agents ETP présents au 31/12/2020 (personnel UBFC recruté sur ressources propres).

Globalement, la variation d'emplois ETPT entre le BR 2019 et le BI 2020 est de 112,74 ETPT (170,17 ETPT entre le BI 2019 et le BI 2020).

Les prévisions de recrutements sont en adéquation avec les actions annoncées dans le débat d'orientation budgétaire 2020 (DOB 2020).

L'exercice 2020 devrait être le premier exercice depuis la création d'UBFC en 2015 où les dépenses sont les plus élevées compte tenu notamment de la fin d'exécution des premiers appels à projets de recherche démarrés en 2017 (1^{ère} vague ANR, ISITE et contrats doctoraux Région). A cela s'ajoute, outre les recrutements prévus sur les appels à projets 2020 des ANR, H2020 et des PIA (EUR-EIPHI et NCU-RITM-BFC), des recrutements sur de nouveaux projets initiés grâce à des financements additionnels obtenus du FEDER et de la Région BFC. Il convient également de rappeler l'échéance du projet ISITE, dont l'audition est prévue à l'automne 2020, qui explique qu'un tiers des crédits de masse salariale soient alloués à ce dispositif, étant donné que pour une question d'éligibilité des dépenses, tous les recrutements devront avoir démarrés d'ici la fin 2020.

1.1 Les emplois sous plafond Etat

Pour mémoire, en 2017, un seul emploi ETPT sous plafond Etat a été notifié à UBFC. Il correspond à une création au titre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Expérimentations Pilotes Formation tout au long de la vie. Cet emploi est accompagné de 60 418 € de crédits de masse salariale transférés à 50 % à l'UTBM et 50 % à AgroSup Dijon.

1.2 Les emplois financés hors Subvention pour Charge de Service Public (SCSP)

Les emplois financés sur les ressources propres de l'établissement hors SCSP sont de **244,25 ETPT doctorants / enseignants / enseignants-chercheurs** (Dct/Ens/E-C) et **102,14 ETPT BIATOSS**, soit **un total de 346,39 ETPT** au 31/12/2020.

1.2.1 Emplois doctorants / enseignants / enseignants-chercheurs (Dct/Ens/E-C)

Le BI 2020 prévoit **244,25 ETPT** (Dct/Ens/E-C) répartis entre les financements Région et les financements sur projets de recherche, avec un stock de 248 ETP en fin d'année 2020.

Les effectifs ETPT se répartiraient alors comme suit : 47,25 ETPT financés sur des projets ANR, 102,25 ETPT contrats doctoraux Région, 18,75 ETPT financés sur des projets H2020, 17,42 ETPT imputés sur l'EUR-EIPHI, 53,33 ETPT affectés à ISITE, 3 ETPT imputés sur le FEDER et 2,25 ETPT recrutés sur un nouveau PIA.

1.2.2 Emplois BIATOSS

Le BI 2020 fait état de **102,14** ETPT BIATOSS financés sur des projets de recherche ou des ressources de fonctionnement UBFC.

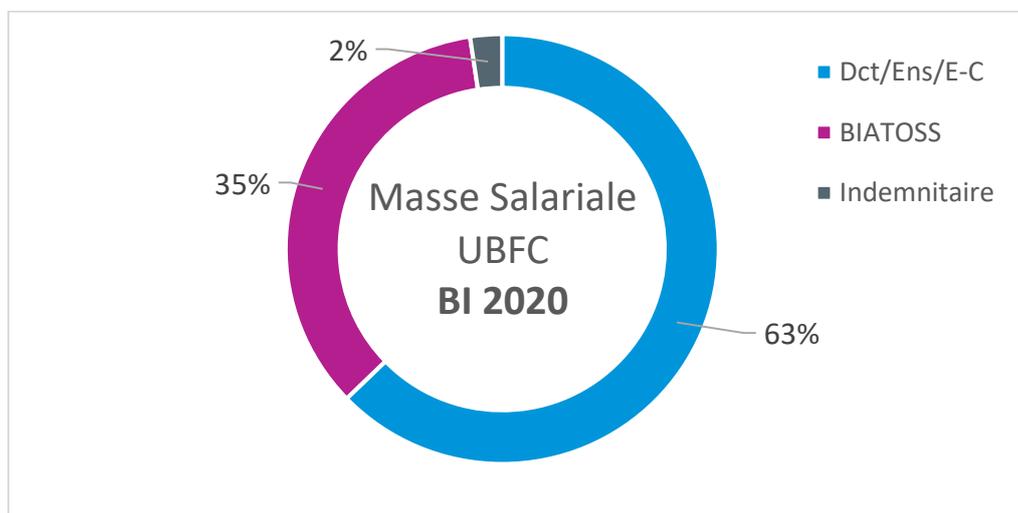
Parmi eux, on peut noter 3,10 ETPT imputés sur des dispositifs Santé (Plateforme nationale de recherche sur la fin de vie et Pôle Santé Publique), 20,92 ETPT financés par l'ANR, 8,25 ETPT imputés sur des projets H2020, 3 ETPT pour assurer la coordination du projet EUR-EIPHI et 5,25 pour celui du NCU-RITM, 49,96 ETPT sur le projet ISITE, 1,92 ETPT pour la gestion de nouveaux projets (nouveau PIA et FEDER) et 9,75 ETPT au siège d'UBFC (2 agents à la Direction des Affaires Financières, 3 agents à la gestion des projets Recherche (ANR / Région / FEDER), 1 agent au développement de la vie étudiante, 1,25 agent à la gestion administrative des Ecoles Doctorales, 1 agent pour la communication scientifique, 1 agent en renfort aux Affaires Juridiques, 1 agent à mi-temps pour la mise en œuvre d'Erasmus +). Parmi eux, 6 agents font l'objet d'un soutien financier de la Région.

1.3 Analyse de la masse salariale

En GBCP, les autorisations d'engagement (AE) sont égales aux crédits de paiement (CP). Par conséquent, les AE et les CP sont analysés indistinctement.

1.3.1 Données inscrites au Budget Initial 2020

Le BI 2020 prévoit une enveloppe de masse salariale à hauteur de 13 604 380 €, répartis entre 8 537 730 € de masse salariale pour les doctorants / enseignants / enseignants-chercheurs (Dct/Ens/E-C), 4 742 680 € de masse salariale BIATOSS et 323 970 € de masse salariale indemnitaire (masse salariale qui ne décompte pas d'emplois).



1.3.2 Comparaisons avec le Budget Rectificatif 2019

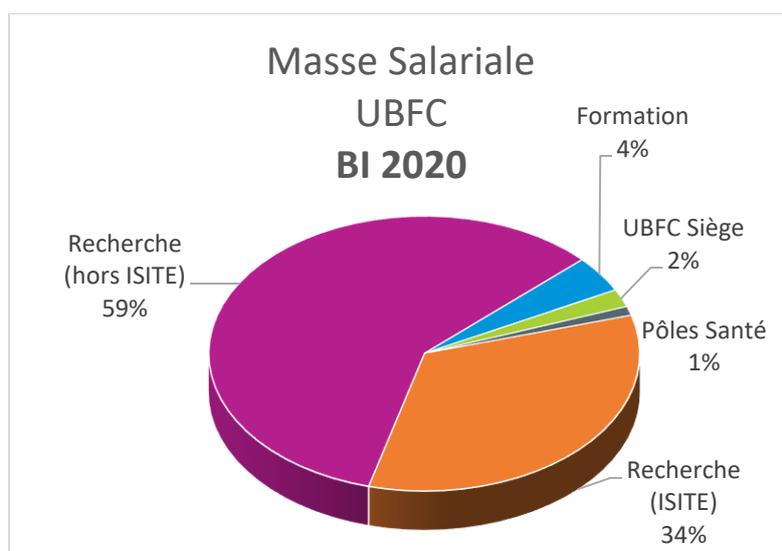
Le taux de prévision des crédits de paiement en personnel est de 49 % plus élevé entre le BR 2019 et le BI 2020 : les CP du BI 2020 s'élèvent à 13 604 380 € au 31/12/2020, soit 4 497 181 € en plus de ce qui était prévu au BR 2019 (9 107 201 €).

L'écart entre le BR 2019 et le BI 2020 s'explique d'une part par une prévision de masse salariale qui tient compte des données d'exécution au 31/10/2019, des prévisions budgétaires remontées par les porteurs scientifiques dans les fiches de coûts, d'une part de reprogrammation des recrutements restés jusque-là vains, ainsi que des actions affichées dans le DOB 2020.

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier par dispositif la prévision BI 2020 des données de personnel par rapport à la reprévision BR 2019.

		BUDGET RECTIFICATIF 2019	BUDGET INITIAL 2020	<i>Ecart BR 2019 / BI 2020</i>
		Masse salariale	Masse salariale	Masse salariale
PÔLES		165 909	145 171	●- 20 738
SANTE	PÔLE SANTE - ARS	76 971	52 132	●- 24 839
	SANTE - FIN DE VIE	88 938	93 039	● 4 101
RECHERCHE		8 425 693	12 588 328	● 4 162 635
	AFOSR USA	35 826	-	●- 35 826
	ANR	1 523 702	2 421 275	● 897 573
	CONTRATS DOCTORAUX	1 993 955	3 454 381	● 1 460 426
	H2020	687 020	1 038 302	● 351 282
	FEDER		134 494	● 134 494
	PIA 3 - EUR-EIPHI	406 042	847 406	● 441 364
	PIA 3 - ISITE	3 779 148	4 578 644	● 799 496
	PIA AUTRE		113 826	● 113 826
FORMATION		327 548	584 919	● 257 371
	ECOLES DOCTORALES	41 300	38 502	●- 2 798
	FRI	80 070	299 167	● 219 097
	PEPITE	24 781	10 341	●- 14 440
	PIM			● -
	PIA 3 - NCU-RITM	176 074	234 909	● 58 835
	VIE	5 323	2 000	●- 3 323
UBFC SIEGE		188 051	285 964	● 97 913
	FONCTIONS SUPPORT	103 849	121 001	● 17 152
	FRI	28 225	77 298	● 49 073
	GOUVERNANCE	19 804	54 273	● 34 469
	GOUVERNANCE ED	36 173	33 392	●- 2 781
TOTAL		9 107 201	13 604 380	● 4 497 179

Les **projets de recherche** représentent à eux seuls **93 %** de la masse salariale UBFC.



Comparée au DOB 2020 où les données n'étaient pas totalement consolidées, le BI 2020 présente une prévision chiffrée aboutie et corrélée avec les prévisions de recrutement.

Parmi les dispositifs figurant dans le tableau ci-dessus, la hausse est générale, exceptée pour les **projets des pôles santé**. En effet, pour le Pôle de Santé Publique, au lieu qu'UBFC prenne en charge un recrutement, c'est un établissement membre qui le fera en contrepartie d'un reversement de la part d'UBFC.

La hausse la plus significative concerne les projets liés à la **formation** avec une augmentation des dépenses à hauteur de 79 %. Outre le renfort de l'équipe de gestion du NCU-RITM BFC, l'item tient compte des heures d'enseignement effectuées par les doctorants qui font l'objet d'un reversement par les établissements membres (dépense chiffrée à 56 000 €), et aussi d'une partie du renfort RH financé par la Région (6 postes d'un montant de 243 000 €) dont le rattachement budgétaire actuel à l'item formation n'est pas forcément pertinent avec l'objet de la dépense et qui mériterait d'être retiré. Le reste des dépenses – vacations des Écoles doctorales pour les formations transversales doctorantes, Pepite et la vie étudiante – restent stables (50 800 € en 2020).

Les dépenses de personnel rattachées **au fonctionnement d'UBFC siège** sont en hausse de 52 % entre le BR 2019 et le BI 2020. Elles tiennent compte principalement des dépenses indemnitaires qui augmenteront avec la mise en place de la nouvelle équipe dirigeante en avril prochain (38 150 €) ainsi que des dépenses récurrentes (compléments indemnitaires d'agents mis à disposition par les établissements membres, rémunération des personnels chargés de mission – recherche, ISITE, PIM, formation – régularisations diverses en attente de traitement).

Enfin, les dépenses sur projets de **recherche** sont en hausse de 49 %. Outre l'arrivée de nouveaux projets financés par le FEDER et un autre PIA, l'EUR-EIPHI verra son enveloppe de masse salariale doublée notamment grâce à des co-financements obtenus de la Région qui viendront soutenir les recrutements de doctorants sur des appels à projets. Les contrats doctoraux, de par leur nature et les contraintes d'exécution qui les caractérisent, sont les dépenses dont le taux d'exécution est le plus fiable (indépendamment des démissions qui peuvent exister en cours d'année) ; 2020 sera marqué par la fin de contrats des doctorants ayant démarrés en 2017 (24 contrats doctoraux de l'appel à projet et

6 JCE). Le projet AFOSR a demandé une prolongation de la durée de son contrat dont la fin était prévue initialement au 31/12/2019, et la réponse est en attente de confirmation par le financeur. Concernant ISITE, les enjeux de consommation sont forts pour 2020, compte tenu de l'échéance calendaire ; l'enveloppe est en hausse de 20 % entre le BR 2019 et le BI 2020, car elle tient compte des décalages temporels des recrutements entre ce qui était prévu dans la fiche de coût et la date effective du recrutement et également des éventuels changements de masse de fonctionnement à personnel qui eux ne figuraient pas au contraire dans la fiche de coûts (notamment pour les appels à projets 2017 et 2018).

1.4 Indicateurs

	COMPTE FINANCIER 2018	BUDGET RECTIFICATIF 2019	BUDGET INITIAL 2020	Variation 2018 - 2020
MASSE SALARIALE HORS EMPLOIS SOUS PLAFOND				
MASSE SALARIALE (hors indemnités)	2 909 124	8 859 778	13 280 410	
ETPT	72,29	233,65	346,39	
MASSE SALARIALE / ETPT	40 242	37 919	38 339	
MASSE SALARIALE (incluant indemnités)	3 024 094	9 107 202	13 604 380	
ETPT	72,29	233,65	346,39	
MASSE SALARIALE / ETPT	41 833	38 978	39 275	

NB : Les rémunérations "indemnitaires" ne décomptent pas d'emploi

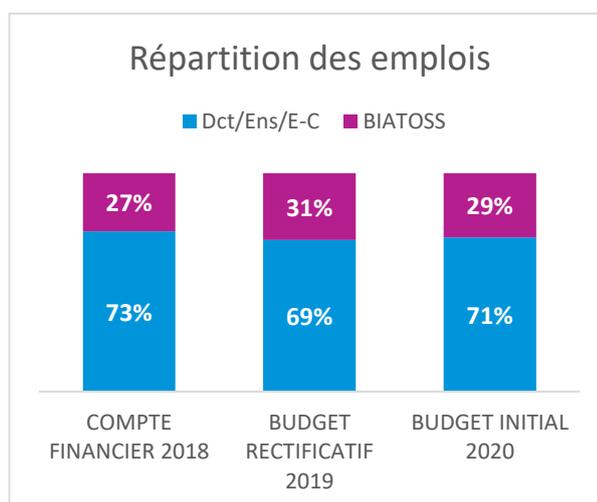
■ Point le plus haut
■ Points bas

Le **coût moyen d'un ETP** (Masse salariale / ETPT) – **hors indemnitaire** - au BI 2020 est de **38 339 €**, soit un coût moyen affiché au BR 2019 (37 919 €) similaire (hausse de 400 € seulement). Comparé avec le coût moyen d'un ETP figurant au compte financier 2018, le coût moyen d'un ETP au BI 2020 est 1 903 € moins élevé (40 242 € en 2018).

Si on tient compte des rémunérations indemnitaires dans la masse salariale pour calculer cet indicateur, l'indicateur augmente alors de 2 à 4 % selon le périmètre de référence.

La diminution du coût moyen entre le BR 2019, comme pour le BI 2020 et l'exécuté 2018 s'explique par la prise en charge potentielle d'un plus grand nombre de doctorants, représentant un volume de masse salariale plus grand mais pour un coût moyen inférieur à celui d'un BIATOSS. L'exécuté 2019 donnera d'avantage d'éléments d'analyse sur cette tendance.

La ventilation entre les deux catégories d'emplois reste stable d'année en année.



2. TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

Dépenses (€)							Recettes (€)			
	Budget initial 2019		Budget rectificatif 1-2019		Budget initial 2020		Montants des encaissements			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	Budget initial 2019	Budget rectificatif 1-2019	Budget initial 2020	
Personnel	9 199 301	9 199 301	9 106 439	9 107 202	13 604 380	13 604 380	1 883 154	2 516 954	2 518 393	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>							325 418	320 836	268 680	Subvention pour charges de service public
Personnel général	376 679	376 679	188 051	188 051	285 963	285 963		89 010	63 000	Autres financements de l'État
Personnel I-SITE	3 527 768	3 527 768	3 779 148	3 779 148	4 578 644	4 578 644			30 000	Fiscalité affectée
Autres contrats	5 294 853	5 294 853	5 139 240	5 140 003	8 739 773	8 739 773	986 836	111 266	45 500	Autres financements publics
							570 900	1 995 842	2 111 213	Recettes propres
Fonctionnement et intervention	6 947 087	6 900 791	11 156 782	11 366 321	11 691 346	12 176 126				
Fonctionnement général	1 747 246	1 771 228	1 063 200	1 157 032	1 166 268	1 280 507				
Fonctionnement I-SITE	3 255 056	3 194 936	6 101 104	6 102 317	6 219 649	6 372 580				
Fonctionnement autres contrats	1 944 785	1 934 627	3 992 478	4 106 972	4 305 429	4 523 039				
Investissement	1 167 289	744 528	4 113 182	4 136 960	2 864 480	3 200 848				
Investissement général	57 000	57 000	72 500	92 284	548 258	568 042	9 886 616	15 132 945	50 000	Financements de l'Etat fléchés
investissement I-SITE	724 415	651 973	2 253 088	2 215 166	739 363	1 012 935	3 148 984	4 500 866	20 640 777	Autres financements publics fléchés
Investissement autres contrats	385 874	35 555	1 787 594	1 829 509	1 576 859	1 619 871	172 000	1 025 057	42 802	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	17 313 676	16 844 620	24 376 403	24 610 482	28 160 205	28 981 354	15 090 754	23 175 822	23 251 972	TOTAL DES RECETTES
	A		A		B		C			
Solde budgétaire (excédent)							1 753 866	1 434 660	5 729 382	Solde budgétaire (déficit)

Ce tableau distingue les prévisions de recettes au sein d'enveloppes limitatives par nature (fonctionnement, masse salariale et investissement), les prévisions de dépenses en autorisations d'engagement et crédits de paiement. Lors de l'établissement du compte financier, ce tableau comporte également les réalisations de l'exercice.

Les autorisations d'engagement constituent la limite maximale des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice tandis que les crédits de paiement constituent la limite maximale des dépenses pouvant être payées sur l'exercice.

2.1. Les recettes

Les **encaissements budgétaires** sont prévus dans le BI 2020 à hauteur de **23 251 972 €** dont **2 518 393 €** concernent des **recettes globalisées** et **20 733 579 €** des **recettes fléchées**.

2.1.1 Les recettes globalisées

Si les encaissements prévisionnels inscrits au BI 2020 sont stables par rapport à ceux inscrits au BR 2019, il faut cependant souligner que :

- des encaissements 2018 non rapprochés et rattachés budgétairement sur 2019 avaient générés au budget rectificatif une augmentation des recettes fléchées pour un peu plus de 1,1 M€ ;
- des frais de gestion UBFC calculés sur les prévisions de dépenses 2020 sur projets de recherche ont été transférés en recettes non fléchées ; ceux revenant aux Établissements hébergeurs restent maintenus en recettes fléchées.

Les recettes globalisées sont constituées notamment par :

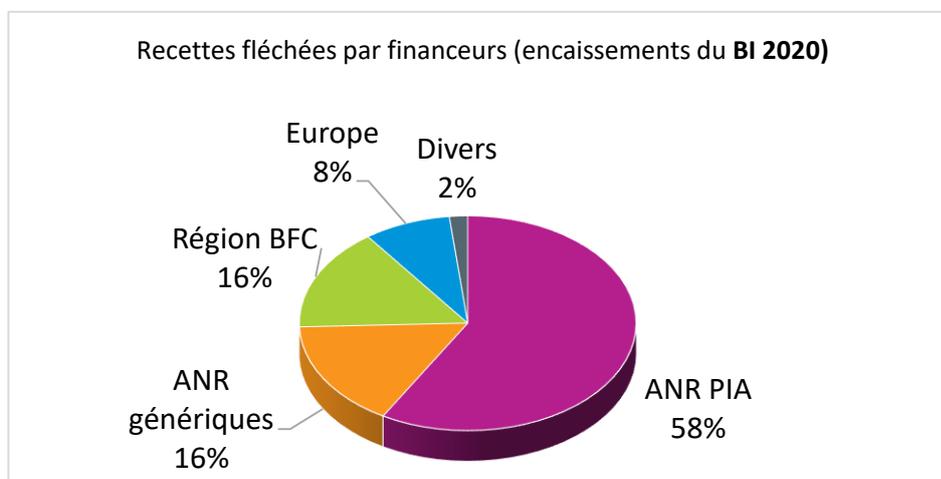
- **les reversements par les Établissements des droits d'inscription** payantes dus par les doctorants (second versement 2019-2020 et premier versement 2019-2020) pour un montant de **517 000 €** :
Il faut noter qu'au-delà de la comptabilité budgétaire, la modification des règles de comptabilisation des droits d'inscription impose un rattachement des inscriptions payantes de toute l'année universitaire sur le même exercice comptable, soit 2020. Ces produits qui impactent le compte de résultat 2020 sont estimés sur le montant total des droits acquis au titre de l'année universitaire 2020-2021.
- les **contributions des membres** à hauteur de **300 000 €** ;
- la Subvention pour Charge de Service Public (**SCSP**) d'un montant pré notifié de **268 680 €** ;
- **les subventions des collectivités** au fonctionnement d'UBFC restent prévues à **45 500 €**, tout comme le **versement de deux établissements membres** pour le financement de 3 emplois transférés (**181 254 €**) ;
- le reversement d'une partie de **la CVEC** pour un montant de **30 000 €** ;
- une subvention de l'Etat pour le financement du PEPITE pour **63 000 €**
- Les contributions des membres du **Polytechnicum** ainsi que le versement des liquidités disponibles à la dissolution de l'association pour un montant total d'environ **38 327 €**.

2.1.2 Les recettes fléchées

Les recettes fléchées, estimées à **20 733 579 €**, sont en augmentation par rapport à celles inscrites au BR 2019 et tiennent compte du transfert des frais de gestion UBFC en recettes globalisées (voir § 2.1.1).

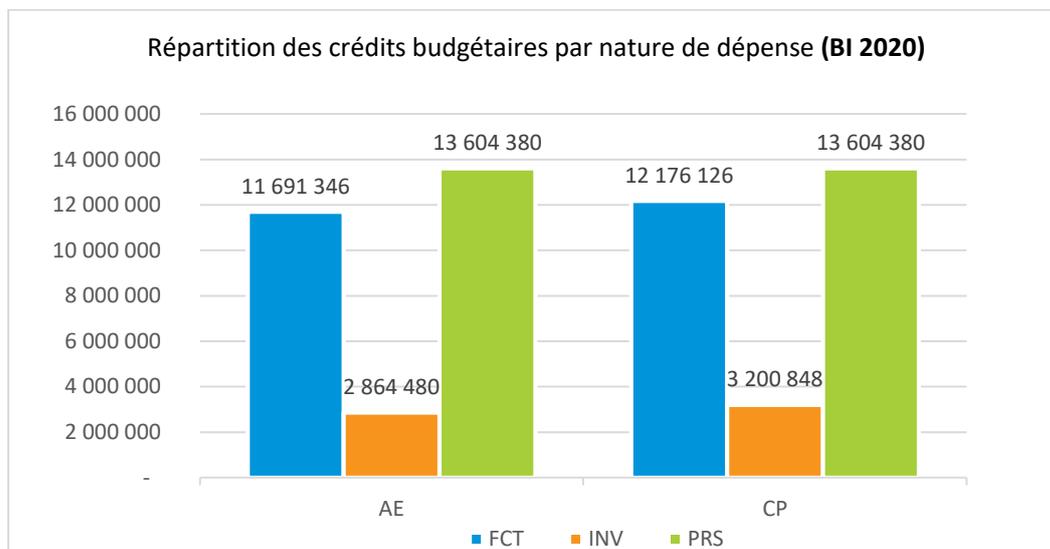
Elles proviennent des financeurs des projets portés par UBFC avec notamment :

- **L'ANR pour les PIA** d'un montant de **12 103 275 €** dont :
 - ✓ ISITE BFC : 9 543 086 €,
 - ✓ EUR EIPHI : 1 099 207 €,
 - ✓ NCU RITM : 966 628 €,
 - ✓ LABEX LIPSTIC 2 : 463 462 €.
- **L'ANR sur les projets génériques**, dont UBFC porte 83 projets lauréats des AAP 2017, 2018 et 2019 fin 2019. 30 nouveaux projets sont estimés pour 2020 portant le nombre de projets gérés à 113. Par ailleurs, quelques projets arriveront à terme fin 2020. Le montant des financements encaissés en 2020 sera de l'ordre de **3 329 716 €**.
- **La Région Bourgogne Franche-Comté**, qui maintient et renforce son soutien à UBFC à travers sa politique dans le domaine de l'ESR en dédiant notamment un appel à projets « ISITE » en vue de cofinancer les PIA ISITE-BFC, EUR EIPHI et LipSTIC, doté d'une enveloppe d'environ 3,4 M€. Elle finance également plus de 90 contrats doctoraux fin 2019. UBFC prévoit une trentaine de financement de thèses supplémentaires en 2020. La Région a par ailleurs apporté son soutien au fonctionnement d'UBFC en finançant 4 postes en 2019. Elle en financera 6 en 2020 ce qui représente une contribution de 380 000 €. Les encaissements 2020 au titre de l'ensemble de ces actions sont prévus au BI 2020 à hauteur de **3 206 979 €**.
- **L'Europe**, pour un montant total de **1 729 769 €** relatif aux prévisions d'encaissement des préfinancements des aides allouées aux 9 nouveaux projets 2020 et les premiers versements sur les projets FEDER ;
- D'autres contributeurs, la Fondation de France, le MESRI, l'ARS avec **300 000 €** pour les pôles Santé (Plateforme nationale de recherche sur la fin de vie et Pôle Santé Publique) ;
- Des Établissements membres, enfin, afin de traduire le mode de comptabilisation sur le principe des écarts de **l'arbitrage des crédits récurrents de recherche par UBFC** pour un montant de **60 238 €**.



2.2 Les dépenses

2.2.1 Analyse globale



Les dépenses prévues au budget initial 2020 s'élèvent à **28 981 354 € ouverts en crédits de paiement**. Les autorisations d'engagement s'élèvent à **28 160 205 €**. La comparaison avec le budget rectificatif 2019 montre une stabilité dans les dépenses de fonctionnement et une diminution des dépenses d'investissement notamment sur le projet ISITE-BFC, conséquence de la programmation pluriannuelle des crédits sur les opérations de recherche ou les achats d'équipement sont plutôt effectués en début de projet. L'augmentation des crédits porte sur les crédits de personnels. Les commentaires du tableau 1 figurent au §1 et apportent des éléments de projection et d'analyse de la masse salariale.

La répartition des crédits entre les trois domaines traditionnellement retenus par l'Établissement dans les documents budgétaires (fonctionnement général, ISITE et autres) montrent que la part des crédits ISITE-BFC, passe de 49 % au BR 2019 à 41 % au BI 2020 tout en conservant un volume de crédits stables. Cet indicateur témoigne non seulement de l'effet levier indéniable généré par ISITE-BFC qui permet à l'Établissement de déposer d'autres PIA et de s'assurer du soutien financier croissant de la Région, mais aussi du dynamisme de l'ESR sur le territoire et du transfert du portage des projets de recherche à UBFC, qui se traduit d'année en année par une augmentation significative du nombre de projets portés et gérés au sein de l'Établissement.

Répartition des crédits par grands domaines				
	CP BR 2019	%	CP 2020	%
GENERAL	1 437 367	6%	2 134 512	7%
FCT	1 157 032		1 280 507	
INV	92 284		568 042	
PRS	188 051		285 963	
ISITE	12 096 631	49%	11 964 160	41%
FCT	6 102 317		6 372 580	
INV	2 215 166		1 012 935	
PRS	3 779 148		4 578 644	
Z-AUTRES	11 076 484	45%	14 882 682	51%
FCT	4 106 972		4 523 039	
INV	1 829 509		1 619 871	
PRS	5 140 003		8 739 773	
Total général	24 610 482	85%	28 981 354	100%

2.2.2 Analyse par projets et nature des dépenses

Comparaison des ouvertures de crédits par dispositif, toutes natures confondues, entre le BR 2019 et le BI 2020

DISPOSITIFS	BR 2019		BI 2020	
	AE	CP	AE	CP
FORMATION	1 407 989	1 522 034	1 574 975	1 693 479
ECOLE DOCTORALES	643 996	701 687	603 502	700 736
FRI	193 354	243 184	299 167	299 167
NCU-RITM	325 586	326 649	370 738	392 008
PEPITE	94 890	97 061	99 241	99 241
PIM	87 700	88 154	100 327	100 327
VIE	41 533	44 369	102 000	102 000
MOBIL	20 930	20 930		
PÔLES MEDICAUX	367 348	368 778	196 670	196 670
PÔLE SANTÉ PUBLIQUE	245 050	246 450	65 132	65 132
SANTÉ - FIN DE VIE	122 298	122 328	131 539	131 539
RECHERCHE	21 250 316	21 255 303	24 380 071	24 911 287
AFOSR USA	99 838	102 331	15 000	15 000
ANR	3 736 200	3 610 078	4 205 637	4 290 559
CONTRATS DOCTORAUX JCE	489 543	489 543	154 707	154 707
CONTRATS DOCTORAUX REGION	1 509 515	1 509 515	3 299 674	3 299 674
EUR-EIPHI	950 243	980 887	1 523 506	1 588 397
FEDER	300 000	300 000	339 820	322 709
FINANCEUR-AUTRE	-	-	138 852	133 852
H2020	2 031 637	2 166 318	1 882 246	1 865 338
ISITE	12 133 340	12 096 631	11 537 655	11 964 160
PIA-AUTRE	-	-	582 974	576 891
REGION-COFIN	-	-	700 000	700 000
EVENEMENTS	27 000	27 000	8 000	8 000
VIC	27 000	27 000	8 000	8 000
SIEGE	1 323 751	1 437 367	2 000 489	2 171 918
FONCT.	1 323 751	1 437 367	1 378 489	1 549 918
DATA CENTER	-	-	622 000	622 000
Total général	24 376 403	24 610 481	28 160 205	28 981 354

L'analyse de la masse salariale ayant été faite avec le tableau 1, il convient de s'attarder dans cette section, à l'examen des crédits de fonctionnement et d'investissement mentionnés dans le tableau ci-dessous, et notamment des crédits ouverts sur les projets structurants.

État des ouvertures de crédits budgétaires par dispositif, en fonctionnement et en investissement au BI 2020

DISPOSITIFS	FCT		INV		TOTAL AE	TOTAL CP
	AE BI 2020	CP BI 2020	AE BI 2020	CP BI 2020	AE BI 2020	CP BI 2020
EVENEMENTS	8 000	8 000			8 000	8 000
VIC	8 000	8 000			8 000	8 000
FORMATION	973 556	1 089 308	16 500	19 252	990 056	1 108 560
ECOLE DOCTORALES	551 500	645 982	13 500	16 252	565 000	662 234
FRI	-	-	-	-	-	-
NCU-RITM	134 829	156 099	1 000	1 000	135 829	157 099
PEPITE	88 900	88 900			88 900	88 900
PIM	98 327	98 327	2 000	2 000	100 327	100 327
VIE	100 000	100 000			100 000	100 000
PÔLES MEDICAUX	51 500	51 500			51 500	51 500
PÔLE SANTÉ PUBLIQUE	13 000	13 000			13 000	13 000
SANTÉ - FIN DE VIE	38 500	38 500			38 500	38 500
RECHERCHE	9 492 021	9 709 405	2 299 722	2 613 554	11 791 743	12 322 959
AFO SR USA	15 000	15 000			15 000	15 000
ANR	1 289 580	1 336 374	494 782	532 911	1 784 362	1 869 284
EUR-EIPHI	594 600	647 795	81 500	93 196	676 100	740 991
FEDER	205 325	188 215	1	1	205 326	188 216
FINANCEUR-AUTRE	60 000	55 000	0	0	60 000	55 000
H2020	623 868	612 024	220 076	215 011	843 944	827 036
ISITE	6 219 649	6 372 580	739 363	1 012 935	6 959 012	7 385 516
PIA-AUTRE	484 000	482 417	64 000	59 500	548 000	541 917
REGION-COFIN			700 000	700 000	700 000	700 000
SIEGE	1 166 268	1 317 913	548 258	568 042	1 714 526	1 885 955
FONCT.	1 026 268	1 177 913	66 258	86 042	1 092 526	1 263 955
FRI						
MESRI - FONCT. GENERAL	140 000	140 000	482 000	482 000	622 000	622 000
Total général	11 691 346	12 176 126	2 864 480	3 200 848	14 555 826	15 376 974

- **ÉCOLES DOCTORALES**

Les autorisations de dépenses inscrites restent stables considérant le transfert de certaines dépenses au secteur de la vie étudiante en 2020. Conformément aux engagements d'UBFC, la dotation aux Ecoles doctorales est maintenue à 459.5 k€. Les autres crédits ouverts permettent le financement du fonctionnement de la mission doctorale et des formations transversales.

- **PIA NCU-RITM**

Les crédits budgétaires ouverts au BI complétés des reversements aux Établissements qui apparaissent dans le tableau 5 des opérations pour comptes de tiers (441 000 €), financeront l'ensemble des actions prévues par l'équipe projet sur 2020 conformément aux 6 leviers du projet, parmi lesquelles :

- ✓ La possibilité d'inviter un professeur permettant d'enrichir les réflexions autour de l'innovation et de la recherche et d'accueillir un-e stagiaire pour l'accompagnement des projets ;
- ✓ Le lancement de l'AAP3 en janvier 2020 via une plateforme numérique UBFC ;
- ✓ La poursuite des ateliers thématiques qui porteront sur l'évaluation et la pérennisation d'une action et/ou projet ;
- ✓ L'organisation d'un évènement / séminaire à destination des porteurs de projets et autres acteurs RITM-BFC ;

- 
- ✓ La participation au 31^e Congrès de l'Association Internationale de Pédagogie Universitaire (AIPU) à Québec en mai 2020 afin de présenter les travaux menés dans le cadre de RITM-BFC ;

- **PEPITE**

Le budget prévisionnel du PEPITE a été construit avec prudence considérant que la structuration définitive de ses actions en 2020 dépendra en grande partie du projet qui sera présenté au ministère au printemps par le PEPITE-BFC. Les crédits ouverts au BI permettront de financer les frais de fonctionnement du pôle, l'organisation de plusieurs Bootcamps, l'organisation des concours régionaux PEPITE 2020 et Initiative au féminin ainsi que le pilotage des deux des huit actions structurantes du PEPITE national.

- **PIM**

Le budget 2020 du POLYTECHNICUM d'un montant de 100 327 € va permettre le financement des actions qui sont définies en COPIL avec notamment l'organisation de l'édition 2020 de l'Ingénieur Manager Tour, le développement de sa stratégie de communication, le développement d'actions de coopérations internationales, la promotion du doctorat et des métiers de la recherche.

- **LA VIE ÉTUDIANTE**

La mission de coordination de la vie étudiante UBFC va poursuivre ses actions avec :

- ✓ l'organisation par les étudiants au printemps 2020 d'un événement "olympiades" intra-établissements ;
- ✓ la poursuite des réunions de travail pour élaborer le volet 2 du Schéma Directeur de la Vie Etudiante ;
- ✓ la planification de la 3^{ème} édition des Assises prévue fin 2020 (25 k€) ;
- ✓ le financement d'actions autour des axes d'intervention du dispositif CVEC à destination des doctorants et des étudiants inscrits dans les Masters UBFC avec le bien-être des étudiants, l'accueil des étudiants internationaux, la journée de rentrée doctorale, ma thèse en 180 s.

- **ISITE-BFC**

Le projet est dans une phase probatoire de quatre ans initiée en 2016. Le budget d'ISITE-BFC est de 35 M€ (frais de gestion inclus) pendant cette phase probatoire. En automne 2020, le jury international PIA IDEX/I-SITE viendra évaluer le niveau d'intégration des établissements membres d'UBFC au sein de la COMUE UBFC et l'exécution du projet ISITE-BFC sur le site BFC. Si le projet était confirmé par ce jury, le bénéfice des fonds PIA ISITE-BFC serait acquis sans limitation de durée, soit une moyenne de 8,75 M€ par an.

L'enjeu principal en 2020 sera de rattraper le retard pris sur le taux d'exécution des dépenses.

- Pour les fonds alloués sur la base d'AAP internes au consortium ISITE-BFC, les budgets de tous les projets lauréats des AAP internes doivent rester ouverts en 2020. Hormis 2 international Junior Fellowships (Tenure Tracks) qui resteront ouverts jusqu'en 2021, les projets de recherche relatifs aux WP2 et WP4 lauréats des AAP1 et AAP2 devront être terminés en 2020, à savoir : 18 projets blancs, 7 projets interdisciplinaires, 12 projets conjoints ISITE-BFC/ Industries, 7 UBFC Junior Fellowships, 3 UBFC Senior Fellowships, 1 international Coach Fellowship. Le projet MOOC (WP3) sera également terminé en 2020 ainsi que le soutien aux écoles doctorales sous la forme de bourses de thèses. Les 16 masters UBFC en langue anglaise (WP3) seront financés en 2020, 2021 et jusqu'août 2022. Les projets lauréats de l'AAP3 seront également ouverts en 2020 et au-delà : 3 UBFC Senior Fellowships, 7 projets conjoints ISITE-BFC/industries, 6 International Junior Fellowships (Tenure Tracks), 1 International Senior Fellowship, 1 International Coach Fellowship.

- 
- Concernant les fonds alloués sur la base de décisions du COPIL sans requérir d'expertises externes, toutes les lignes budgétaires relatives aux WP1, WP5 et WP6 doivent être ouvertes jusque fin 2022, de même que le sous-ensemble d'actions du WP3 relatifs aux alliances internationales (thèses), aux mobilités entrantes et sortantes des étudiants et au projet Alumni.

Les frais de gestion générés sur les projets ISITE et acquis par les Établissements hébergeurs à partir des dépenses réalisées en 2017 et 2018 sont calculés à 80 000 € entre tous les établissements hébergeurs. Un reversement est prévu en 2020 sous condition de la formalisation d'un cadre conventionnel entre UBFC et ces établissements.

- **ANR GÉNÉRIQUE**

Le nombre de projets portés par UBFC début 2020 est de 83 auxquels viendront s'ajouter une trentaine de projets lauréats de l'AAP 2020 qui généreront des dépenses de personnels en fin d'année et quelques frais de fonctionnement liés au démarrage des projets. Sur un montant de crédits ouverts de 4 290 559 €, plus de la moitié sont des dépenses de personnel avec de nombreux recrutements de personnels contractuels. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondent à la programmation pluriannuelle des crédits effectuées par le porteur du projet.

A noter que les frais de gestion sur les projets ANR génériques sont de 8% du financement définitif acquis à UBFC après validation de l'éligibilité des dépenses par l'ANR. La répartition qui en a été faite au BI 2019 est de 2/8 pour UBFC et 6/8 pour les établissements hébergeurs. Les frais qui reviennent aux Établissement leur seront reversés au dénouement du projet et après approbation du rapport définitif par l'ANR.

- **H2020**

Sur les 19 projets H2020 portés en 2020 par UBFC, 9 sont en cours de rédaction du Grant agreement. Ce n'est qu'après la signature de ces documents que l'Europe verse le préfinancement à hauteur de 75 % des aides allouées. Sur ces projets les dépenses de personnel représentent également une part importante des dépenses à 56 %. Le montant des ouvertures de crédits au BI 2020 est de 1 865 338 €.

- **FEDER**

La prise en charge des projets FEDER nécessitent des prérequis techniques et financiers afin de prémunir l'Établissement contre tous risques financiers liés à l'inéligibilité des dépenses. Ces conditions ne sont pas toutes réunies à ce jour. C'est pourquoi seuls 2 projets sont actuellement retenus générant un volume de dépenses prévisionnelles de 322 709 € en 2020.

Au regard des échanges ayant eu lieu avec la Région, et dans l'attente de précisions supplémentaires dans la structuration des appels à projets Région, il sera certainement nécessaire d'ouvrir des fonds complémentaires lors d'un budget rectificatif.

- **EUR-EIPHI**

Les crédits destinés au financement des actions portées par l'EUR EIPHI s'élèvent à 1 588 397 € dont 53 % de crédits de personnels, 41 % de crédits de fonctionnement et 93 196 € pour des acquisitions d'équipement auxquels il faut ajouter les crédits traités par reversement comme mentionné dans le tableau 5 du budget.

Ce budget permettra notamment le financement d'un appel à projets interne centré sur l'international et l'inter-disciplinarité dont les points d'ancrage seraient à la fois la formation et la recherche, la reconduction des dispositifs de formation mis en œuvre en 2019, l'élaboration d'un plan de



communication, le renforcement du dispositif d'accueil des étudiants internationaux, l'organisation d'une cérémonie de remise des diplômes. En outre, il a été décidé de répondre à l'appel à projet région 2020 en cofinancement d'une enveloppe ANR EIPHI.

- **AUTRES PROJETS**

Il est inscrit une enveloppe de **700 000 €** correspondant aux prévisions de dépenses d'équipement sur les projets lauréats de l'appel à projet Région « ISITE » dont les fonds viendront en cofinancement des projets ISITE, EIPHI et LIPSTIC. Cette enveloppe prévisionnelle devra être selon toute vraisemblance ajustée lors d'un budget rectificatif.

Par ailleurs une enveloppe de 475 000 € a été ouverte pour anticiper la prolongation annoncée du **LABEX LIPSTIC**, dont un transfert de gestion au profit d'UBFC devrait se concrétiser.

- **LES PÔLES SANTÉ**

Une enveloppe globale d'environ 340 000 € est ouverte pour le financement des actions des 2 pôles de santé gérés par UBFC : la Plateforme nationale de recherche sur la fin de vie et le pôle fédératif de santé publique BFC. Une partie de cette enveloppe est traitée hors budget via un reversement.

- **LES DÉPENSES DU SIÈGE**

Dotées d'une enveloppe globale de 1 885 955 €, sont regroupés notamment sous cet intitulé :

- ✓ l'opération DATA CENTER : Le Mesri a attribué à UBFC fin 2019 une subvention d'un montant de 622 000 € afin d'engager les travaux d'interconnexion régionale et les aménagements du data center labellisé qui seront répartis entre le projet réseau pour 400 k€ et le complément d'équipement de la tranche 1 pour 222 k€ ;
- ✓ les dépenses de communication pour 120 000 € ;
- ✓ les dépenses sur le secteur du numérique pour 160 000 € ;
- ✓ les dépenses liées à la formation continue, à la prise en charge des visites médicales, aux frais de recrutement d'éventuels intérimaires pour 70 000 € ;
- ✓ les dépenses de fonctionnement courantes du siège d'UBFC (fluides, maintenances des locaux, prestations externes) estimées à 370 000 € ;
- ✓ les dépenses de fonctionnements des pôles thématiques pour 24 000 € ;
- ✓ les remboursements des mises à disposition de personnels d'autres établissements pour un montant de 180 418 € ;
- ✓ les versements au titres des crédits récurrents de recherche pour 60 238 € ;
- ✓ le versement prévu en 2020 aux Établissements hébergeurs des frais de gestion sur les projets ISITE-BFC pour les dépenses réalisées en 2017 et 2018 d'un montant de 115 000 €.

3. TABLEAU DES DÉPENSES PAR DESTINATION ET DES RECETTES PAR ORIGINE

Ces 2 tableaux ne font pas appel à de commentaires particuliers.

Tableau 3 : Dépenses par destination et recettes par origine

(Présenté pour information à l'organe délibérant)

Budget initial 2020	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue	3 732 325	3 732 325	863 800	958 282	33 500	36 252	4 629 625	4 726 859
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence							0	0
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master			200 000	200 000			200 000	200 000
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	3 732 325	3 732 325	663 800	758 282	33 500	36 252	4 429 625	4 526 859
Recherche	9 454 944	9 454 944	8 868 288	9 108 916	2 163 599	2 487 191	20 486 831	21 051 051
D106 - Rech univ science vie	786 650	786 650	1 547 601	1 543 851	276 350	276 350	2 610 601	2 606 851
D107 - Rech univ maths	731 428	731 428	651 821	651 931	92 458	164 458	1 475 707	1 547 817
D108 - Rech univ phys chimie	1 181 915	1 181 915	1 085 881	1 068 771	206 381	206 381	2 474 178	2 457 067
D109 - Rech univ phys nucl							0	0
D110 - Rech univ science terre	189 808	189 808	167 210	168 481	3 600	3 600	360 618	361 889
D111 - Rech univ science homme	163 429	163 429	354 498	354 498	39 895	39 895	557 822	557 822
D112 - Rech univ Transvers	6 401 714	6 401 714	5 061 277	5 321 384	1 544 915	1 796 507	13 007 905	13 519 605
Soutien et support	404 769	404 769	1 672 031	1 821 702	665 381	675 405	2 742 181	2 901 876
D105 - Bibliothèques et documentation							0	0
D113 - Diffusion des savoirs et musées	32 259	32 259					32 259	32 259
D114 - Immobilier			170 400	170 400	38 000	38 000	208 400	208 400
D115 - Pilotage et support	372 510	372 510	1 501 631	1 651 302	627 381	637 405	2 501 522	2 661 216
Étudiants	12 341	12 341	287 227	287 227	2 000	2 000	301 568	301 568
D201 - Aides directes aux étudiants							0	0
D202 - Aides indirectes	12 341	12 341	287 227	287 227	2 000	2 000	301 568	301 568
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives							0	0
Total	13 604 380	13 604 380	11 691 346	12 176 126	2 864 480	3 200 848	28 160 205	28 981 354

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget initial 2020	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
R1-Subvention pour charges de service public-	268 680								268 680
R2-Droits d'inscription					517 000				517 000
R3-Formation continue, diplômes propres et VAE									0
R4-Taxe d'apprentissage									0
R5-Contrats et prestations de recherche hors ANR									0
R6- Valorisation									0
R7-ANR investissements d'avenir							12 103 275		12 103 275
R8-ANR hors investissements d'avenir							3 329 516		3 329 516
R9-Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				21 000			3 206 979		3 227 979
R10-Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne							1 729 769		1 729 769
R11-Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres				24 500	500	50 000	199 000		274 000
R12-Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs									0
R13-Autres recettes		63 000	30 000		1 593 713		72 238	42 802	1 801 753
Total	268 680	63 000	30 000	45 500	2 111 213	50 000	20 640 777	42 802	23 251 972

C

Solde budgétaire (déficit)	-5 729 382
----------------------------	------------

4. TABLEAU D'ÉQUILIBRE FINANCIER

TABLEAU 4
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Budget initial 2019	Budget rectificatif 1-2019	Budget initial 2020	Budget initial 2019	Budget rectificatif 1-2019	Budget initial 2020	
BESOINS				FINANCEMENTS			
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	1 753 866	1 434 660	5 729 382			0	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>							<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>							<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)							Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	2 764 985	3 249 199	2 717 287	2 764 985	100 000	250 000	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)		637	0		102	0	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	4 518 851	4 684 496	8 446 669	2 764 985	100 102	250 000	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)				1 753 866	4 584 394	8 196 669	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>				1 432 113	4 749 947	8 777 648	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>		165 552	580 979	321 753			<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	4 518 851	4 684 496	8 446 669	4 518 851	4 684 496	8 446 669	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

5. TABLEAU D'OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS

Tableau 5
Opérations pour le compte de tiers

Budget initial 2020

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements	Encaissements
TVA	C 4669	Trésor public		250 000 €
EUR EIPHI	C 4664	reversements dans le cadre du projet EIPHI	262 023 €	
ISITE-masters UBFC opérés en anglais	C 4671	Etablissements membres	1 200 000 €	
LABEX Lipstic	C 4674	FCS	673 264 €	
NCU RITM	C 4675	Etablissements membres	441 000 €	
Pôle santé publique	C 4682	UNIVERSITE DE BOURGOGNE	141 000 €	
TOTAL			2 717 287 €	250 000 €

Tableau 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

CHARGES	Budget initial 2019	Budget rectificatif 1-2019	Budget initial 2020	PRODUITS	Budget initial 2019	Budget rectificatif 1-2019	Budget initial 2020
Personnel	9 199 301,00	9 107 202,00	13 604 379,90	Subventions de l'Etat	325 418,00	260 418,00	471 680,00
<i>dont charges de pensions civiles*</i>				Fiscalité affectée			30 000,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	7 174 797,00	11 366 321,00	12 176 126,46	Autres subventions	15 475 948,00	18 428 675,00	24 521 010,37
				Autres produits	822 915,00	1 867 998,00	1 130 088,91
TOTAL DES CHARGES (1)	16 374 098,00	20 473 523,00	25 780 506,36	TOTAL DES PRODUITS (2)	16 624 281,00	20 557 091,00	26 152 779,28
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	<i>250 183,00</i>	<i>83 568,00</i>	372 272,92	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>			
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	16 624 281,00	20 557 091,00	26 152 779,28	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	16 624 281,00	20 557 091,00	26 152 779,28

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

0

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)	Budget initial 2019	Budget rectificatif 1-2019	Budget initial 2020
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	250 183,00	83 568,00	372 272,92
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	227 710,00	599 964,00	1 015 727,00
- (C 78) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs			
- (C 777) quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-131 179,00	-488 179,00	-1 004 205,00
= CAF ou IAF*	346 714,00	195 353,00	383 794,92

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget initial 2019	Budget rectificatif 1-2019	Budget initial 2020	RESSOURCES	Budget initial 2019	Budget rectificatif 1-2019	Budget initial 2020
Insuffisance d'autofinancement*				Capacité d'autofinancement*	346 714,00	195 353,00	383 794,92
Investissements	1 167 289,00	4 136 960,00	3 200 847,92	Financement de l'actif par l'État			482 000,00
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	1 110 289,00	4 064 994,00	2 614 554,00
				Autres ressources			
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	1 167 289,00	4 136 960,00	3 200 847,92	TOTAL DES RESSOURCES (6)	1 457 003,00	4 260 347,00	3 480 348,92
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	289 714,00	123 387,00	279 501,00	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	0,00	0,00	0,00

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Budget initial 2019	Budget rectificatif 1-2019	Budget initial 2020
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	289 714,00	123 387,00	279 501,00
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	2 043 579,83	4 707 781,00	8 476 170,28
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (1) ou PRELEVEMENT	-1 753 865,83	-4 584 394,00	-8 196 669,28
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	746 316,00	787 433,89	1 066 934,89
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-3 120 342,00	-13 190 688,27	-4 714 517,99
Niveau de la TRESORERIE	3 866 658,00	13 978 122,16	5 781 452,88

7. PLAN DE TRÉSORERIE

Tableau 7
Plan de trésorerie - Budget initial 2020

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(€ TTC)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Variation de la trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	13 978 122,16	12 723 856,14	12 308 307,17	16 020 578,39	18 593 327,82	18 312 705,91	16 567 340,70	15 495 885,49	14 092 514,46	10 571 734,74	7 846 035,63	9 500 819,69	-8 196 669,28
dont placements = total du C 50													
ENCAISSEMENTS													
A1. Recettes budgétaires globalisées	0,00	111 497,00	10 000,00	5 000,00	321 424,00	15 000,00	228 300,00	0,00	367 170,00	0,00	1 171 302,00	288 700,00	2 518 393,00
Subvention pour charges de service public		67 170,00			67 170,00				67 170,00		67 170,00		268 680,00
Autres financements de l'Etat					63 000,00								63 000,00
Fiscalité affectée											30 000,00		30 000,00
Autres financements publics		6 000,00	10 000,00	4 500,00	10 000,00	15 000,00							45 500,00
Recettes propres		38 327,00		500,00	181 254,00		228 300,00		300 000,00		1 074 132,00	288 700,00	2 111 213,00
A2. Recettes budgétaires fléchées	175 000,00	1 164 458,00	5 289 876,00	4 848 957,00	1 702 453,80	1 445 910,00	1 123 672,00	199 440,00	199 440,00	543 831,00	3 920 541,20	120 000,00	20 733 579,00
Financements de l'Etat fléchés					50 000,00								50 000,00
Autres financements publics	175 000,00	1 164 458,00	5 289 876,00	4 848 957,00	1 652 453,80	1 445 910,00	1 123 672,00	199 440,00	199 440,00	543 831,00	3 877 739,20	120 000,00	20 640 777,00
Recettes propres fléchées											42 802,00		42 802,00
A3. Opérations non budgétaires	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
Nouveaux emprunts													0,00
Opérations pour compte de tiers (encaissements de l'exercice) hors TVA													0,00
TVA			110 000,00						140 000,00				250 000,00
Autres encaissements sur comptes de tiers													0,00
A TOTAL	175 000,00	1 275 955,00	5 409 876,00	4 853 957,00	2 023 877,80	1 460 910,00	1 351 972,00	199 440,00	706 610,00	543 831,00	5 091 843,20	408 700,00	23 501 972,00
DECAISSEMENTS													
B1. Enveloppes hors recettes fléchées	66 377,02	148 896,78	100 647,23	95 596,78	152 099,53	110 618,66	106 722,26	88 665,53	175 437,31	195 128,46	168 834,78	778 389,66	2 187 414,02
Personnel	8 896,78	8 896,78	15 647,23	8 896,78	13 665,53	20 415,98	14 715,53	13 665,53	82 430,58	15 834,78	15 834,78	91 235,68	310 135,97
Fonctionnement	57 480,24	140 000,00	85 000,00	86 700,00	88 434,00	90 202,68	92 006,73	50 000,00	93 006,73	150 000,00	153 000,00	687 153,98	1 772 984,37
Intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
Investissement					50 000,00			25 000,00		29 293,68			104 293,68
B2. Dépenses sur recettes fléchées	1 362 889,00	1 542 607,19	1 546 957,54	1 923 587,79	2 102 400,18	2 422 392,55	1 875 704,95	1 514 145,50	2 851 952,41	3 074 401,64	3 268 224,35	3 308 677,15	26 793 940,27
Personnel	1 162 889,00	1 097 607,19	1 099 457,54	1 136 720,79	1 095 524,94	1 102 080,05	1 105 704,95	1 084 145,50	1 069 952,41	1 114 201,64	1 097 004,35	1 128 955,55	13 294 243,93
Fonctionnement	150 000,00	245 000,00	367 500,00	551 250,00	826 875,00	1 240 312,50	700 000,00	350 000,00	1 325 000,00	1 457 500,00	1 618 250,00	1 571 454,60	10 403 142,10
Intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
Investissement	50 000,00	200 000,00	80 000,00	235 617,00	180 000,24	80 000,00	70 000,00	80 000,00	457 000,00	502 700,00	552 970,00	608 267,00	3 096 554,24
B3. Opérations non budgétaires	0,00	0,00	50 000,00	262 023,00	50 000,00	673 264,00	441 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	41 000,00	2 717 287,00
Remboursements d'emprunts													0,00
Opérations pour compte de tiers (décaissements de l'exercice) hors TVA			50 000,00	262 023,00	50 000,00	673 264,00	441 000,00		1 200 000,00			41 000,00	2 717 287,00
TVA													0,00
Autres décaissements sur comptes de tiers													0,00
B TOTAL	1 429 266,02	1 691 503,97	1 697 604,77	2 281 207,57	2 304 499,71	3 206 275,21	2 423 427,21	1 602 811,03	4 227 389,72	3 269 530,11	3 437 059,14	4 128 066,82	31 698 641,28
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-1 254 266,02	-415 548,97	3 712 271,23	2 572 749,43	-280 621,91	-1 745 365,21	-1 071 455,21	-1 403 371,03	-3 520 779,72	-2 725 699,11	1 654 784,06	-3 719 366,82	-8 196 669,28
SOLDE CUMULE (1) + (2)	12 723 856,14	12 308 307,17	16 020 578,39	18 593 327,82	18 312 705,91	16 567 340,70	15 495 885,49	14 092 514,46	10 571 734,74	7 846 035,63	9 500 819,69	5 781 452,88	= total de la classe 5
												dont trésorerie fléchée = A2 - B2	-8 777 648,27
												dont trésorerie globalisée =	580 978,98

* Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier



Le **solde budgétaire de l'exercice**, considéré comme un solde primaire de la variation de trésorerie est déficitaire (-5 729 382€) et s'explique comme mentionné dans les paragraphes précédents par des décalages de flux entre les encaissements et les dépenses, liés aux versements par acomptes des financeurs de l'Établissement.

Avec un montant de charges de 25,78 M€ et de produits de 26,15 M€, le **résultat prévisionnel** de l'exercice **est excédentaire de 372 272.92 €**.

La variation du **fonds de roulement**, abondé de 279 501 € est un signe de bonne santé financière sans prémunir complètement l'établissement de certains risques à court ou moyen termes, risques maîtrisés par une gestion distincte de la trésorerie fléchée et non fléchée et par l'application du principe de comptabilisation à l'avancement des subventions perçues sur contrats de recherche.

La **variation du besoin en fonds de roulement** est positive à 8,48 M€ et montre que l'établissement prévoit un prélèvement dans sa trésorerie en 2020 comme aux budgets 2019.

Cependant le **besoin en fonds de roulement** reste négatif à **4,74 M€** et indique qu'UBFC a encaissé plus qu'il n'a dépensé depuis 2017.

Le **niveau de trésorerie** prévisionnelle de fin d'année est de 5,78 M€ contre 13,98 M€ au budget rectificatif 2019 et le prélèvement sur la trésorerie de 8,20 M€.

La structure de la gestion des projets de recherche portés par UBFC génère un volume important de versements de fonds, via des conventions de reversement, qui participe à la **variation de trésorerie** pour un montant de 2,7 M€. Cependant la variation positive de la trésorerie non fléchée est un indicateur de la soutenabilité du budget initial 2020.

Tableau 8
Opérations liées aux recettes fléchées
Budget initial 2020

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées *

	Antérieures à N non dénouées	2 019	2020	2 021	2 022
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		-6 442 954	-8 042 903		
Recettes fléchées (b)	16 730 161	20 658 868	20 733 579	0	0
Financements de l'État fléchés		6 137 301	50 000		
Autres financements Etat fléchés (ISITE-BFC)	11 204 238	8 995 644	9 585 888	0	0
Autres financements publics fléchés	4 500 866	4 500 866	11 054 889	0	0
Recettes propres fléchées	1 025 057	1 025 057	42 802		
Dépenses sur recettes fléchées (c)	23 173 115	22 258 817	26 793 940	0	0
Personnel					
AE=CP	8 919 151	8 797 875	13 294 244	0	0
CP	8 919 151	8 798 138	13 294 244		
Fonctionnement					
AE	10 093 582	9 353 273	10 164 489	0	0
CP	10 209 289	9 396 948	10 403 142	0	0
Investissement					
AE	4 040 682	4 062 682	2 782 722	0	0
CP	4 044 676	4 063 994	3 096 554	0	0
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	-6 442 954	-1 599 949	-6 060 361	0	0
Pour information prélèvement sur trésorerie fléchée en opérations pour comptes de tiers correspondant à des reversements sur les projets PIA à financement fléché.	NC	NC	-2 717 287		
TOTAL PRELEVEMENT SUR TRESORERIE FLECHEE	NC	NC	-8 777 648		

9. TABLEAU DE SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

TABLEAU
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Budget initial 2020
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	441 518,83
	2 Niveau initial du fonds de roulement	787 433,89
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 13 190 688,27
	4 Niveau initial de la trésorerie	13 978 122,16
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	13 617 802,00
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	360 320,16	
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	28 160 205,40
	6 Résultat patrimonial	372 272,92
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	383 794,92
	8 Variation du fonds de roulement	279 501,00
	9 Opérations bilancielle non budgétaires	SENS -
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / - -
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+ -
	Cautionnements et dépôts	- -
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS -
	Variation des stocks	+ / - -
	Production immobilisée	+ -
	Charges sur créances irrécouvrables	- -
	Produits divers de gestion courante	+ -
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS -
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
12 Solde budgétaire =	- 5 729 381,95	
12.a Recettes budgétaires	23 251 972,33	
12.b Crédits de paiement	28 981 354,28	
13 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers	- 2 717 287,00	
14 Décalages de flux de trésorerie liés aux autres encaissements / décaissements sur comptes de tiers	250 000,00	
15 Variation de la trésorerie = 12 - 13 - 14	- 8 196 669,28	
15.a dont variation de la trésorerie fléchée	- 8 777 648,27	
15.b dont variation de la trésorerie non fléchée	580 978,98	
16 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13 + 14	8 476 170,28	
17 Restes à payer	- 821 148,88	
Stocks finaux	18 Niveau final de restes à payer	- 379 630,05
	19 Niveau final du fonds de roulement	1 066 934,89
	20 Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 4 714 517,99
	21 Niveau final de la trésorerie	5 781 452,88
	21.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	4 840 153,73
21.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	941 299,14	

Comptabilité budgétaire

Comptabilité générale



10. CONCLUSION ET PROJET DE DÉLIBÉRATION

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 347,39 ETPT dont 1 ETPT sous plafond Etat (titre III) et 346,39 ETPT hors plafond
- 28 160 265 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 13 604 380 € personnel
 - 11 691 346 € fonctionnement et intervention
 - 2 864 480 € investissement
- 28 981 354 € de crédits de paiement dont :
 - 13 604 380 € personnel
 - 12 176 126 € fonctionnement et intervention
 - 3 200 848 € investissement
- 23 251 972 € de prévisions de recettes
- -5 729 382 € de solde budgétaire (déficit)

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 8 196 669 de variation de trésorerie (prélèvement)
- 372 273 € de résultat patrimonial
- 383 795 € de capacité d'autofinancement
- 279 501 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Les tableaux des emplois (tableau 1), des autorisations budgétaires (tableau 2), de l'équilibre financier (tableau 4), de la situation patrimoniale (tableau 6) sont joints à la présente délibération. Le tableau 9 n'a pas pu être réalisé en raison d'un manque de temps pour fiabiliser les données.